



CANADIAN SUPPLY CHAIN FOOD SAFETY COALITION
COALITION CANADIENNE DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE POUR LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

ENTENTE DE CODE DE CONDUITE
(Adopté à l'assemblée générale 16 septembre 2003)

Les présentes lignes directrices ont été élaborées afin de s'assurer que les représentants des divers organismes qui travaillent ensemble dans le cadre d'initiatives et de discussions communes suivent les mêmes directives en ce qui a trait à leur conduite et à la communication d'informations. On s'attend à ce que les représentants suivent ce Code de conduite à titre de condition préalable à la participation aux activités de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments.

Lignes directrices pour la participation à l'élaboration de politiques, de stratégies, etc., relatives aux activités de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments. Les représentants déclareront au Secrétariat tout conflit d'intérêts dès qu'il devient apparent.

Lignes directrices relatives à la communication d'informations

Le niveau de confidentialité requis pour toute information sera identifié avant que le document ne soit transmis à quelqu'un d'autre. L'envoi d'un document par courriel ou par télécopieur ou sa photocopie doivent être faits de façon à en assurer la confidentialité. Veuillez vous assurer que la nature confidentielle d'un document est bien établie en prenant soin d'indiquer sur chaque page l'un des énoncés suivants :

1. Confidentiel - Document destiné exclusivement aux organismes membres de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments.
2. Confidentiel - Document destiné exclusivement aux organismes membres de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments et à leurs employés et membres respectifs.

La loi interdit toute forme de reproduction, y compris par courriel, des documents protégés par le droit d'auteur.

Lignes directrices relatives à la conduite des représentants pendant les réunions

L'usage de menaces, de propos diffamatoires ou de langage offensant, déplacé ou inapproprié pendant les réunions ne sera pas toléré. .

Lignes directrices relatives aux discussions avec les partenaires commerciaux et les concurrents

Pour éviter de contrevenir à la Politique sur la concurrence, les participants aux activités de la Coalition éviteront de discuter des plans d'action des concurrents. Cela inclut toute discussion sur les prix, les rabais, les conditions de vente, les profits ou les marges de profit, les activités qui pourraient avoir des répercussions économiques négatives sur des entreprises concurrentes, etc.

Je confirme avoir lu et compris l'information contenue dans la présente Entente de code de conduite.

Nom : _____

Entreprise : _____

Signature : _____

Date : _____